

## **ÉPIDÉMIE DE DENGUE A MAYOTTE : Le niveau 4 est déclenché !**

Au vue de l'évolution de l'épidémie de dengue sur l'île, le préfet de Mayotte, en concertation avec la directrice générale de l'ARS, a décidé d'activer ce vendredi 6 mars 2020 le niveau 4 du plan de prévention et de lutte contre les arboviroses : « Épidémie de moyenne intensité ».

En effet, le nombre de cas hebdomadaire a encore augmenté ces 2 dernières semaines, et leur dispersion est toujours très importante. Les principaux foyers sont principalement localisés au Sud, au Nord et en Petite Terre. Des moyens importants de lutte anti-vectorielle sont engagés afin d'intervenir rapidement dans les foyers de transmission. Afin de contenir l'épidémie, les autorités rappellent à la population que la lutte contre la dengue passe par un ensemble de gestes au quotidien, qui permettent de réduire les populations de moustiques.

### **Situation épidémiologique au 6 mars 2020**

Depuis le début de l'année 2020, on dénombre :

- 1 797 cas de dengue confirmés (*ce chiffre ne prend en compte que les patients qui ont consulté leur médecin et pour lesquels une confirmation biologique a été obtenue*)
- 88 hospitalisations, dont plus de la moitié en maternité
- 2 cas sévères

**L'ARS rappelle que les formes graves de dengue peuvent toucher l'ensemble de la population, y compris de jeunes personnes en bonne santé.**

L'épidémie concerne à présent l'ensemble de l'île ; les foyers les plus actifs sont situés :

- **A Mamoudzou**
- Au nord : **Acoua, Bandraboua**
- Au sud : **Bouéni, Kani Keli**
- **En Petite-Terre**

### **Passage en Niveau 4 : renforcement de la stratégie de lutte anti-vectorielle**

Le passage en niveau 4 du dispositif ORSEC s'accompagne du renforcement de plusieurs dispositifs de lutte contre la dengue :

- **Traitement des zones de forte transmission du virus**, par utilisation d'un pulvérisateur monté sur un véhicule. Les traitements s'effectuent village après village, entre 4h et 7h du matin, du lundi au samedi (*les traitements autour des cas isolés ne concernent plus que les villages de Mayotte encore indemnes*).
- **Mise en place de traitements préventifs** et éventuellement insecticides autour de lieux où se situent des personnes sensibles ou fragiles notamment : les maternités, les hôpitaux, les PMI, les dispensaires, les établissements sociaux et médico-sociaux et les écoles.  
En lien avec le Rectorat, des opérations de démoustication seront menées **avant la rentrée scolaire** autour des écoles situées dans les zones de transmission du virus.
- **Renforcement de l'accompagnement des collectivités dans les opérations de nettoyage**

## La lutte contre les moustiques est l'affaire de tous !

>> **Supprimez les eaux stagnantes** : les mesures de prévention contre la dengue reposent avant tout sur l'engagement de chacun au quotidien autour de son domicile.

Rappel des bons gestes :

- **Pneus** : Vider les pneus, les mettre à l'abri ou les recouvrir afin d'éviter la stagnation de l'eau à l'intérieur.
- **Petits déchets** : Les jeter dans une poubelle fermée par un couvercle
- **Seaux / marmites** : Les vider ou couvrir et les ranger à l'abri de la pluie

>> **Débarrassez-vous des déchets** : quotidiennement, il est important de jeter les déchets et encombrants dans les containers prévus à cet effet (jamais dans la nature ou sur la voie publique)

>> **Utilisez des répulsifs et des moustiquaires** pour vous protéger des piqûres de moustiques

>> **Consultez un médecin en cas d'apparition de symptômes** (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête, grande fatigue).

**Ce sont ces gestes adoptés par tous qui permettront de limiter la propagation de la dengue sur l'île.**

---

### CONTACT PRESSE

#### **PREFECTURE DE MAYOTTE**

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Tél : 06 39 69 00 31

#### **ARS DE MAYOTTE**

Courriel : [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

Tél : 02 69 61 83 25 - Port : 06 39 25 23 30